

L'emploi interprovincial et interterritorial au Canada, 2002 à 2019



par Hanqing Qiu

Date de diffusion : le 22 mars 2023



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2023

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

L'emploi interprovincial et interterritorial au Canada, 2002 à 2019

par Hanqing Qiu

DOI : <https://doi.org/10.25318/36280001202300300004-fra>

Lorsque les travailleurs canadiens ne peuvent pas trouver d'emplois localement ou découvrent des emplois mieux rémunérés dans d'autres régions, ils peuvent choisir de travailler dans d'autres secteurs de compétence, c'est-à-dire, dans d'autres provinces ou territoires. Certaines personnes souhaitant ainsi travailler dans d'autres secteurs de compétence peuvent quitter leur région. D'autres peuvent choisir de conserver leur résidence principale dans leur province ou territoire d'origine tout en travaillant hors de cette province ou de ce territoire. Dans ce cas, ces travailleurs sont des employés interprovinciaux et interterritoriaux.

En plus de la mobilité de la main-d'œuvre entre les provinces et territoires, l'emploi interprovincial ou interterritorial est une source importante d'adaptation de la main-d'œuvre. Il aide à pourvoir les postes vacants dans les provinces ou les territoires en pleine expansion, tout en offrant des possibilités d'emploi accrues aux résidents de secteurs de compétence aux prises avec un taux de chômage relativement élevé. Depuis le début des années 2000, l'activité économique a souvent progressé à un rythme différent en fonction d'un secteur de compétence à l'autre. Au cours de ces périodes, l'emploi interprovincial et interterritorial a permis de réduire les différences régionales en matière de possibilités d'emploi (Green et coll., 2019).

Même s'ils contribuent à la réduction des pénuries de main-d'œuvre dans certaines provinces ou certains territoires et à la réduction des différences interprovinciales en matière de possibilités d'emploi, les employés interprovinciaux et interterritoriaux gagnent un salaire et utilisent des services publics dans leur province d'emploi, mais paient l'impôt sur le revenu dans leur province de résidence. Cette asymétrie a attiré l'attention des administrations locales, en particulier celles des petites provinces et des territoires, où le pourcentage de la main-d'œuvre occupant des emplois interprovinciaux et interterritoriaux est relativement élevé, et elle a stimulé la demande de renseignements sur l'évolution de l'emploi interprovincial et interterritorial au Canada. À l'aide des données de la Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés (BDCDEE), la présente étude fournit ces renseignements pour la période de 2002 à 2019¹.

1. La population comprise dans le champ de l'enquête en ce qui concerne les employés interprovinciaux et interterritoriaux comprend les employés âgés de 18 ans et plus gagnant au moins 1 000 \$ en dollars de 2016 au Canada.

Une province ou un territoire donné(e) peut fournir des travailleurs à d'autres secteurs de compétence (employés interprovinciaux et interterritoriaux sortants) et recevoir des travailleurs d'autres secteurs de compétence (employés interprovinciaux et interterritoriaux entrants). Du point de vue de l'Alberta, par exemple, les employés interprovinciaux et interterritoriaux entrants sont des particuliers recevant des revenus d'employeurs de l'Alberta, mais déclarant une autre province ou un autre territoire de résidence sur leurs déclarations d'impôt sur le revenu². À l'inverse, les employés interprovinciaux et interterritoriaux sortants sont des particuliers résidant en Alberta au cours d'une année donnée, mais recevant des revenus d'une autre province ou d'un autre territoire cette année-là³.

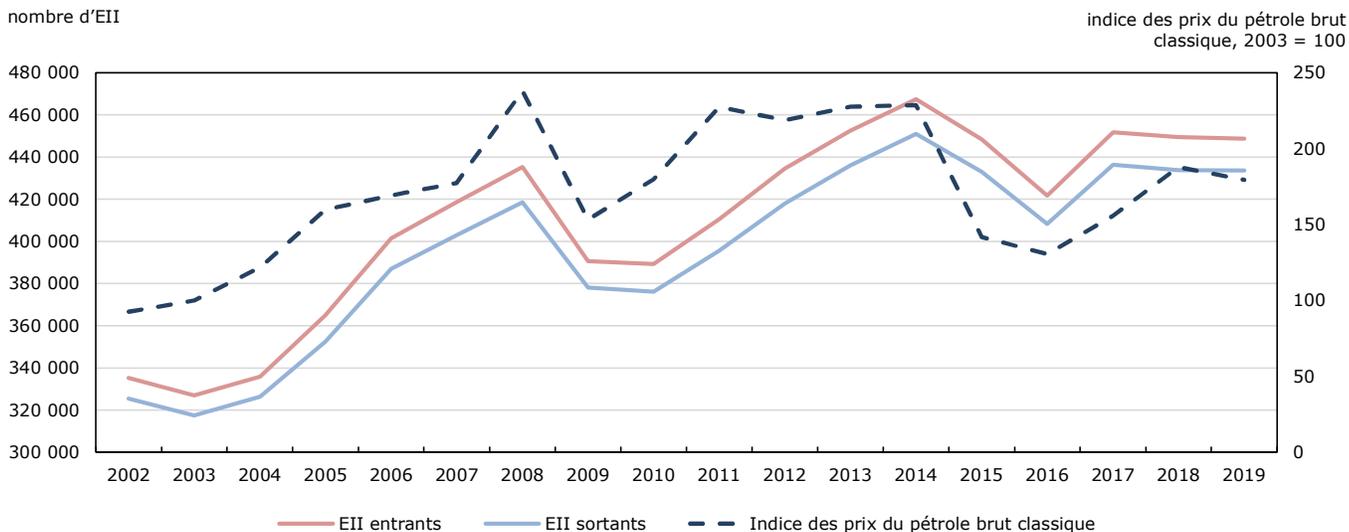
-
2. Les travailleurs qui déménagent de l'Alberta sont exclus des employés interprovinciaux et interterritoriaux entrants. Ils peuvent être définis comme des particuliers qui : i) percevaient des revenus T4 en Alberta au cours de l'année T, mais qui résidaient dans une autre province ou un autre territoire à la fin de l'année T; ii) résidaient en Alberta au cours de l'année précédente (T-1); iii) résidaient toujours hors de l'Alberta l'année suivante (T+1).
 3. Les travailleurs qui emménagent en Alberta sont exclus des employés interprovinciaux et interterritoriaux sortants. Ils peuvent être définis comme des particuliers qui : i) percevaient des revenus T4 dans une autre province ou un autre territoire au cours de l'année T, mais qui résidaient en Alberta à la fin de l'année T; ii) résidaient hors de l'Alberta au cours de l'année précédente (T-1); iii) résidaient toujours en Alberta l'année suivante (T+1).

Environ 440 000 travailleurs étaient des employés interprovinciaux et interterritoriaux en 2019, en hausse comparativement à environ 330 000 en 2002

L'emploi interprovincial et interterritorial n'a pas augmenté de façon constante au cours des deux dernières décennies. Le nombre d'employés interprovinciaux et interterritoriaux a augmenté de 2002 à 2008, a diminué en 2009 et a augmenté de nouveau de 2010 à 2015 (graphique 1). Après une légère baisse en 2016, le nombre a augmenté en 2017 et est demeuré presque inchangé en 2018 et 2019. En 2019, le Canada comptait environ 440 000 employés interprovinciaux et interterritoriaux, en hausse par rapport à environ 330 000 en 2002. En 2019, les employés interprovinciaux et interterritoriaux représentaient environ 2,6 % de tous les employés au Canada.

De 2002 à 2019, les prix du pétrole et l'emploi interprovincial et interterritorial ont évolué en parallèle. La forte croissance des prix du pétrole à l'échelle mondiale de 2002 à 2008 a contribué à l'augmentation de l'emploi interprovincial et interterritorial au cours de cette période, puisque de nombreux travailleurs des provinces de l'Atlantique ont commencé à occuper de nouveaux emplois en Alberta, tout en maintenant leur résidence principale dans leur région d'origine (Green et coll., 2019). Lorsque les prix mondiaux du pétrole ont chuté pendant la récession de 2008-2009, le nombre d'employés interprovinciaux et interterritoriaux a également diminué. Les deux indicateurs se sont rétablis de 2010 à 2014 et ont diminué de nouveau à la suite de l'effondrement du prix du pétrole en 2015.

Graphique 1
Prix du pétrole et emploi interprovincial et interterritorial au Canada, 2002 à 2019



Note : EII = employés interprovinciaux et interterritoriaux.

Sources : Statistique Canada, Entrepôt commun de données de sortie, tableaux 14-10-0433-01 et 18-10-0268-01.

En moyenne, l'Ontario, l'Alberta et les territoires ont été des bénéficiaires nets d'employés interprovinciaux et interterritoriaux de 2002 à 2019

Chaque année, chaque province ou territoire reçoit des employés interprovinciaux et interterritoriaux et en envoie dans d'autres provinces et territoires. De 2002 à 2019, les provinces de l'Atlantique, le Québec, le Manitoba, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont enregistré davantage d'employés interprovinciaux et interterritoriaux sortants que rentrants. Par exemple, Terre-Neuve-et-Labrador avait en moyenne 19 000 employés interprovinciaux et interterritoriaux sortants par année et environ 6 000 employés interprovinciaux et interterritoriaux entrants (tableau 1). Les sorties nettes d'employés interprovinciaux et interterritoriaux des provinces de l'Atlantique reflètent en partie le fait que, au cours de cette période, les provinces de l'Atlantique avaient un taux de chômage plus élevé que les autres provinces. Outre des facteurs comme les différences interrégionales en matière de rendement économique général et de croissance des salaires, ces disparités en matière de chômage ont incité les employés des provinces de l'Atlantique à accepter des emplois dans d'autres provinces ou territoires.

En revanche, l'Ontario, l'Alberta et les territoires ont été des bénéficiaires nets d'employés interprovinciaux et interterritoriaux. Par exemple, l'Alberta a reçu en moyenne près de 100 000 employés interprovinciaux et interterritoriaux par année, soit près de deux fois le nombre d'employés interprovinciaux et interterritoriaux qui sont sortis vers d'autres provinces et territoires (52 000). Les salaires relativement élevés de l'industrie pétrolière ont attiré des employés d'autres régions et ont probablement été un important facteur à l'origine des entrées nettes d'employés interprovinciaux et interterritoriaux en Alberta (Chan et Morissette, 2016).

Tableau 1
Nombre et pourcentage moyens d'employés interprovinciaux et interterritoriaux au cours de la période de 2002 à 2019, par province et territoire

	EII entrants		EII sortants	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador	5 960	2,7	18 920	8,0
Île-du-Prince-Édouard	3 050	4,6	4 480	6,6
Nouvelle-Écosse	16 310	4,0	20 350	4,9
Nouveau-Brunswick	12 250	3,5	17 990	5,1
Québec	48 850	1,3	98 870	2,7
Ontario	134 940	2,3	81 610	1,4
Manitoba	12 410	2,3	14 980	2,8
Saskatchewan	21 060	4,6	26 270	5,7
Alberta	98 190	5,3	51 960	2,9
Colombie-Britannique	44 330	2,3	56 510	2,9
Yukon	2 270	12,1	1 600	9,0
Territoires du Nord-Ouest	6 470	23,6	1 520	6,8
Nunavut	4 090	23,2	1 020	7,8
Canada	410 170	2,7	396 100	2,6

Note : EII = employés interprovinciaux et interterritoriaux. Le pourcentage moyen d'EII est calculé en fonction de la part des EII parmi la somme des EII et des employés résidents. Les employés résidents sont des particuliers ayant travaillé et résidé dans la même province ou le même territoire toute l'année (p. ex. des particuliers ayant résidé et travaillé uniquement en Alberta pendant l'année de référence).

Source : Statistique Canada, Entrepôt commun de données de sortie, tableau 14-10-0433-01.

La proportion d'employés interprovinciaux et interterritoriaux au sein de la main-d'œuvre varie d'une province et d'un territoire à l'autre

À l'échelle nationale, les employés interprovinciaux et interterritoriaux représentaient un peu moins de 3 % de tous les employés de 2002 à 2019 (tableau 1). Toutefois, ils représentaient une plus grande part de l'effectif dans certains secteurs de compétence. En général, dans les petites provinces et les territoires, une plus grande proportion de la main-d'œuvre occupait un emploi interprovincial ou

interterritorial que dans les grandes provinces. Par exemple, les employés interprovinciaux et interterritoriaux sortants représentaient au moins 4,9 % de tous les employés des provinces de l'Atlantique, de la Saskatchewan et des territoires. En revanche, les employés interprovinciaux et interterritoriaux sortants représentaient entre 1,4 % et 2,9 % de l'effectif des quatre plus grandes provinces (Québec, Ontario, Alberta et Colombie-Britannique).

L'importance relative des employés interprovinciaux et interterritoriaux entrants variait également d'un secteur de compétence à l'autre. Les employés interprovinciaux et interterritoriaux entrants représentaient de 12,1 % à 23,6 % de l'effectif des territoires et une part importante (5,3 %) de l'effectif de l'Alberta. En revanche, l'importance relative des employés interprovinciaux et interterritoriaux variait de 1,3 % à 2,3 % au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique.

Conclusion

En plus de la mobilité de la main-d'œuvre entre les provinces et les territoires, l'emploi interprovincial et interterritorial est une source importante d'adaptation de la main-d'œuvre au Canada. À l'aide des données de la BDCDEE, la présente étude documente l'évolution de l'emploi interprovincial et interterritorial de 2002 à 2019⁴. Des estimations supplémentaires du nombre d'employés interprovinciaux et interterritoriaux et de leur revenu d'emploi, désagrégées par industrie, âge et sexe, sont diffusées chaque année par la Division de l'analyse sociale et de la modélisation de Statistique Canada par l'entremise de l'Entrepôt commun de données de sortie. Les utilisateurs doivent consulter la diffusion la plus récente du 6 février 2023 pour obtenir de plus amples renseignements :

[Le Quotidien – Estimation de l'emploi interprovincial et interterritorial au Canada par province et territoire, 2002 à 2019 \(statcan.gc.ca\)](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/92-628-x/2023001/article/00001-eng.htm)

Auteur

Hanqing Qiu travaille à la Division de l'analyse sociale et de la modélisation de Statistique Canada.

4. Voir Laporte et Lu (2013), Laporte et coll. (2013) ainsi que Morissette et Qiu (2015) pour des études antérieures sur cette question.

Bibliographie

Chan, P. C. W. et R. Morissette. 2016. *Incidence des salaires annuels sur la mobilité interprovinciale, l'emploi interprovincial et les emplois vacants*, série de documents de recherche de la Direction des études analytiques, n° 376. Produit n° 11F0019N au catalogue de Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/11F0019M2016376>

Green, D. A., Morissette, R., Sand, B. et I. Snoddy. 2019. « Economy-Wide Spillovers from Booms: Long-Distance Commuting and the Spread of Wage Effects », *Journal of Labor Economics*, 37(S2), p. 643 à 687.

Laporte, C. et Y. Lu. 2013. « Les employés interprovinciaux au Canada », *Aperçus économiques*, n° 029. Produit n° 11-626-X au catalogue de Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-626-x/11-626-x2013029-fra.htm>

Laporte, C., Lu, Y. et G. Schellenberg. 2013. *Les employés interprovinciaux en Alberta*, série de documents de recherche de la Direction des études analytiques, n° 350. Produit n° 11F0019N au catalogue de Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/2013350/part-partie1-fra.htm>

Morissette, R. et H. Qiu. 2015. « L'emploi interprovincial au Canada, 2002 à 2011 », *Aperçus économiques*, n° 047. Produit n° 11-626-X au catalogue de Statistique Canada.